

Québec français



L'évaluation de la langue orale

Suzanne Benoit

Number 21, March 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56769ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Benoit, S. (1976). L'évaluation de la langue orale. *Québec français*, (21), 19–20.

L'évaluation de la langue orale

« Il ne suffit pas de connaître la structure d'une langue, de savoir en parler, pour savoir la parler. »¹ Cela ne signifie pas que connaître sa langue, ce soit seulement avoir acquis une somme de réflexes articulatoires et acoustiques, réflexes organisés « d'une certaine façon ». En apprenant sa langue, on apprend également quelque chose sur l'organisation de ce qui est signifié par cette langue. La linguistique structurale a mis en lumière le fait que la langue est un objet d'apprentissage différent de tout autre, à égale distance d'un système logique et d'une somme de réflexes. La langue est un ensemble de signes arbitraires, organisés entre eux (*combinables*), qui permettent aux membres d'un groupe particulier de communiquer entre eux. Ces faits sont bien connus mais peut-être, ce qui justifierait de les répéter, a-t-on moins souvent rappelé leurs implications *psychologiques* et *pédagogiques*, notamment en regard de l'évaluation de la langue maternelle.

Le cadre théorique

L'objectif général des tests de connaissance de la langue orale est de mesurer la qualité de la langue des étudiants dans des situations de communication habituelles et normales, selon l'âge et le niveau d'études visés par le test. L'évaluation de la langue porte sur la maîtrise de la langue comme instrument de communication, incluant la connaissance du code de la langue acquis par l'enseignant, i.e. quelques règles phonologiques, morphologiques et syntaxiques, ainsi que la terminologie propre à ce code.

Du point de vue de la communication, on peut considérer schématiquement que la langue comporte deux niveaux importants : un niveau de langue « familiale » révélée par la capacité de l'étudiant à communiquer à l'intérieur de son milieu socio-culturel, économique et régional ; un niveau de langue normative, socialement valorisée², révélée par la capacité de l'étudiant à utiliser un degré d'élocution considéré comme étant une « norme », indépendamment de son milieu socio-culturel, économique et régional. La maîtrise de l'ensemble des éléments qui constituent le « français normatif » doit être considérée comme l'ob-

jectif à atteindre du point de vue de la qualité de la langue et du point de vue de l'évaluation. Lorsque nous compulsions un dictionnaire, nous avons l'impression que la langue existe, codifiée, stable. En fait, ce code commun n'existe nulle part ; c'est une abstraction définie par la possibilité d'intercompréhension qui peut être très faible, perturbée par des différences phoniques, lexicologiques ou grammaticales considérables. Celui qui enseigne impose déjà une norme en éliminant une très grande partie de ce qui est effectivement prononcé dans la langue. L'aisance du professeur dans l'utilisation effective du français normatif est évidemment un des éléments de base de sa didactique.

Le choix de cette norme dépend aussi de différents critères. Il n'est pas question de chercher à enseigner une prononciation régionale. D'autre part, on a longtemps enseigné une langue littéraire, calquée sur la langue écrite. La norme actuelle se situe davantage dans un contexte de communication impliquant une possibilité d'utilisation qui soit la plus large et la plus parfaite possible. La norme n'est pas forcément consciente mais elle fait partie de la vie de la langue. Les étudiants apprennent une langue qui leur est imposée et la contrainte est un des éléments de l'apprentissage.

Savoir parler, savoir écouter, c'est savoir traiter des formes linguistiques. Par ailleurs, ce traitement ne peut s'effectuer qu'en rapport avec son contenu ou des notions à communiquer. Un étudiant pourrait être capable de traiter les formes linguistiques requises pour rendre compte d'un contenu qui lui est familier, ou pour le comprendre, alors qu'il serait incapable d'une même qualité de traitement linguistique s'il s'agit d'un contenu moins connu ou inconnu. Il faut donc neutraliser le plus possible l'effet du contenu pour évaluer, chez l'étudiant, surtout la maîtrise de la langue. Un maniement fautif ou inhabituel de la langue pourra cependant être compris. Cela parce que d'autres éléments, tels la situation, le contexte, les indications sémantiques ou grammaticales, peuvent concourir à l'efficacité de la communication. La maîtrise de la langue implique donc la capacité de l'étudiant à exprimer ou à comprendre un message oral en regard à la fois des aspects linguistiques

(forme et code) et logiques (contenu référentiel).

Le système de classification

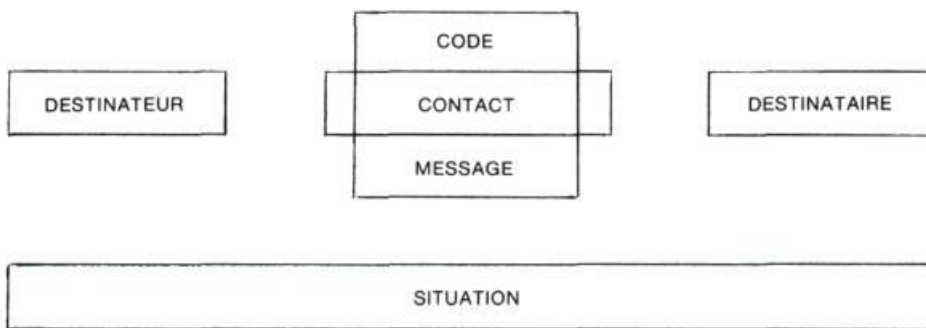
La langue est un instrument de communication universel : avec plus ou moins de peine, tout peut être dit dans une langue. Ce qui importe, c'est l'obligation de choisir dans des ensembles différents. Cela implique une précision au sujet de la notion de « sens ». Saussure³ a bien montré que le sens n'était pas la relation d'un mot à une chose préexistante, mais d'un signifiant à un concept, d'un système plus ou moins strict des signifiants au système plus ou moins strict des signifiés.

L'importance de décrire ce système a donné naissance à plusieurs tentatives de classification de la langue. Frédéric François⁴, dans son ouvrage sur la psycholinguistique appliquée à l'étude du français, langue étrangère, en cite trois : Bühler⁴ distingue trois usages : expression, description et persuasion. Richards⁴ en cite huit : indiquer, réaliser, évaluer, caractériser, influencer, contrôler, proposer et s'exprimer. Ombredane⁴ distingue les usages affectif, ludique, pratique, représentatif et dialectique. F. François ajoute cependant que « quelle que soit leur utilité, la plupart des classifications restent peu systématiques. Pourquoi, en effet, tel nombre d'usages et non tel autre ? »

Cependant deux linguistes en particulier ont tenté de nous donner cette classification systématique. Doede Nauta⁵ relève trois fonctions principales du langage : une fonction descriptive (information), une fonction de contrôle (organisation) et une fonction émotive (social), chacune de ces fonctions se subdivisant en deux ou trois fonctions secondaires. Cette approche sémiologique de Nauta, axée sur la vie sociale, est complexe et par là difficile en regard d'une utilisation pédagogique. Roman Jakobson⁶ a établi sa classification en déduisant les fonctions de la langue des éléments nécessaires à la communication linguistique. Cette préoccupation rejoint un des postulats de base de l'objectif général des tests soit la qualité de la langue dans des situations de communication.

Le circuit de la communication

L'objet de la communication reste le signe linguistique, donc le signifié ou encore le code et le message. Quand on relève les facteurs qui permettent au code et au message de s'actualiser, on découvre un ensemble généralement illustré de cette façon :



Chaque élément de cet ensemble constitue un facteur influençant d'une façon ou d'une autre la structure du code et du message. Pour autant que

1. la fonction conative est centrée sur le destinataire. Elle se manifeste par l'ensemble des moyens utilisés dans une communication orale pour établir le contact entre l'émetteur et le récepteur : l'apostrophe, l'interjection d'interpellation, le signal sonore.
2. la fonction phatique est centrée sur le contact. C'est essentiellement une manifestation du besoin ou du désir de communiquer. Elle se manifeste par l'ensemble des moyens utilisés dans la communication pour maintenir le contact entre l'émetteur et le récepteur : la projection oratoire, l'ordre oratoire, l'interrogation oratoire, le signal sonore.
3. la fonction expressive (ou émotive) est centrée sur le destinataire. Elle se manifeste par l'ensemble des moyens utilisés par l'émetteur pour exprimer son attitude ou ses sentiments à l'égard du contenu du message et de la situation : les interjections exclamatives, le vocabulaire neutre, mélioratif, dépréciatif, la caractérisation explicite, les marques sonores des différents tons.
4. la fonction poétique est centrée sur le message en tant que tel. Elle met en évidence le côté palpable des signes. Elle se manifeste par l'organisation sonore qui assure ou facilite la réception, la mémorisation et la compréhension du message : intonation, débit, accent, liaisons, élisions, accords ou redondance, rappels en contexte.
5. la fonction métalinguistique est centrée sur le code. Elle comprend tout ce qui sert à donner des explications ou des précisions sur le code utilisé par le destinataire. Elle se manifeste par l'ensemble des moyens utilisés pour assurer ou vérifier la qualité du décodage fait par le destinataire. Les marques formelles correspondant à une réflexion sur la langue elle-même peuvent être subdivisées en éléments

grammaticaux, syntaxiques, lexicologiques et stylistiques.

6. la fonction référentielle est centrée sur la situation ou le contenu du message. Elle se manifeste par l'ensemble des moyens utilisés pour rendre univoques les signes linguistiques ou pour maintenir leur univocité. La fonction référentielle recouvre les aspects logiques du message. L'organisation logique de ce qui est signifié par la langue avait déjà été analysé par Barrett⁷ en regard de la compréhension en lecture. Cette taxonomie des objectifs cognitifs de la compréhension en lecture s'imbrique à l'intérieur de la fonction référentielle en y introduisant des éléments gradués qui correspondent aux différents niveaux d'apprentissage : mémoire immédiate (compréhension littérale), réorganisation, inférence et évaluation.

Les quatre premières fonctions qui développent la forme linguistique du message oral et la cinquième fonction qui correspond au code du message se rattachent aux aspects linguistiques proprement dits du message. La fonction référentielle qui touche le contenu du message se rapporte à ses aspects logiques.

La classification de Jakobson est discutée par certains linguistes. On lui reproche d'une part de distinguer artificiellement ce qui, dans le langage, vise à l'expression et ce qui agit sur autrui ; d'autre part, on remarque qu'il n'y a pas de caractéristiques particulières à chaque fonction : une même phrase peut être expressive ou conative, référentielle ou métalinguistique (« j'ai chaud » est l'expression d'une sensation mais peut être aussi la demande indirecte d'une boisson rafraîchissante...). Mais dans la mesure où l'on garde à l'esprit que les fonctions se superposent ou s'imbriquent dans un même message, il semble que cette signification soit à même de rendre de grands services pour l'analyse et la fabrication d'objectifs. Elle offre le moyen relativement simple et rigoureux de faire ressortir nettement les éléments de la communication mis en jeu dans un

discours, de définir la situation dans laquelle se développe le message et, par la détermination de la (ou des) fonction(s) dominante(s), de préciser la nature du message.

L'expérimentation d'un test en compréhension auditive

Le comité d'orientation de la mesure et de l'évaluation du français, au niveau secondaire, a réalisé cette recherche à la demande du service de mesure et d'évaluation du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de l'élaboration d'un test en compréhension auditive. Les fonctions du langage telles que classifiées par Jakobson ont permis d'élaborer une grille d'observation suffisamment complète pour évaluer la maîtrise de cette compréhension. Toutefois, compte tenu du genre du test, les moyens de mesure utilisés ne permettaient pas d'évaluer tous les phénomènes linguistiques identifiés par cette grille. D'autre part, les objectifs mesurés n'étaient pas nécessairement limités à ceux des programmes d'étude.

Le test subit actuellement l'étape de l'expérimentation. L'analyse des données recueillies permettra la construction de formes finales destinées aux étudiants de secondaire II et IV. Ces tests viseront d'abord à obtenir des informations sur la qualité générale des apprentissages linguistiques mesurés, pour autant que le permette l'utilisation d'un test objectif. Ils permettront, en outre, nous l'espérons, de préciser ce qu'on peut entendre par « savoir écouter », de sorte qu'on pourrait obtenir certains indices susceptibles de nuancer un jugement aussi global que « les étudiants savent, ou ne savent pas, écouter ».

Suzanne BENOIT
SEMEV

1. François, F. Notions de psycholinguistique appliquées à l'étude du français, langue étrangère, B.E.L.C., Paris, 1966, page 8.
2. Berger Roland, « La langue maternelle, comment l'enseigner », Québec — Français, octobre 1975, page 42.
3. Mounin, Georges, Clefs pour la linguistique, Seghers, Paris, 1968, p. 35.
4. François F., op. cit., p. 26.
5. Nauta, Doede, The Meaning of Information, Mountain, La Haye. 1972.
6. Jakobson, Roman, Essai de linguistique générale, Paris, Éditions de Minuit, 1963.
7. The Barrett Taxonomy — Cognitive and Affective Dimensions of Reading Comprehension, from "Innovations and Changes in Reading Instruction", National Society for The Education, University of Chicago Press, LXVII, Illinois, 1969.